

FICHE ACTION

Thématique : Quelles solutions pour écoconcevoir des services numériques ?

Lors de [Jour E 2023](#), l'événement de Bpifrance qui met votre business au vert, 40 dirigeants d'entreprise, accompagnés par des experts, ont réfléchi ensemble aux différentes solutions pour **écoconcevoir des services numériques**. Des échanges riches et des visions croisées qui ont permis de faire émerger de nombreuses solutions.

Voici les bonnes pratiques qui en sont ressorties :

- Commencer par **réaliser une mesure d'impact environnemental de ses services numériques** en se faisant aider par des acteurs compétents, et en identifiant les guichets d'aide existants. Quelques exemples d'acteurs sont identifiés sur cette page : [Boîte à outils numérique écoresponsable - Numérique écoresponsable \(numerique.gouv.fr\)](#).
- **Engager ses fournisseurs (ESN)** pour connaître les impacts de leurs produits, de leur plateforme, etc.
- **S'inspirer des travaux en cours de collectifs ou groupes de travail** qui cherchent à déterminer une méthode de mesure d'impact unique (Institut du Numérique Responsable, Boavitza, NégaOctet, base empreinte, etc.) – voire les rejoindre pour y contribuer !
- **Sensibiliser et former les personnes concernées (pas uniquement les développeurs !)** car beaucoup ne sont aujourd'hui pas intéressées par ce sujet, d'autant qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire. Quelques exemples de formations ici : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/formations/>
- **Faire durer les équipements le plus longtemps possible** : utiliser des équipements réparables, reconditionnés.
- **S'initier aux pratiques du développement responsable grâce à des sites dédiés** (ex : ecocode.io).
- **Repenser l'usage** : réduire les appels d'informations, les fréquences de rafraîchissement, etc.
- Faire du lobbying pour **faire évoluer la réglementation vers plus de services numériques à faible impact**, afin de créer un effet incitatif sur les clients et d'entraînement de toute la chaîne de valeur.
- **Ne pas investir ou réinvestir** dans des sociétés qui ne montrent pas d'amélioration dans la prise en compte des critères d'écoconception de leurs services numériques.
- Se référer aux **guides de bonnes pratiques** tels que :
 - Le guide d'écoconception de services numériques (Designers Ethiques) <https://eco-conception.designersethiques.org/guide/fr/>
 - Le référentiel général d'écoconception de services numériques (Dinum) <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/referentiel-general-ecoconception/>